

Table ronde Dijon : l'archivage électronique dans les territoires

Introduction : présentation succincte des projets des participants :

Hautes Alpes : Système d'archivage électronique des Hautes Alpes

Date de lancement : 2016, étude de besoin

Mutualisé : Oui, CD, préfecture et 4 communes dans un 1^{er} temps

Solution retenue : As@lae

Périmètre : solution d'archivage intermédiaire et définitif, pour la collectivité, l'Etat et les personnes morales du département

Etat d'avancement / date de mise en production : mise en production été 2018

Hérault : Plate-forme de dématérialisation transverse et d'archivage E-dee (Echanges de documents électroniques enrichis)

Date de lancement : lancement du projet de gouvernance de l'information et archivage en 2010

Mutualisé : La question de la mutualisation se pose actuellement avec l'ouverture d'un service aux communes qui pourrait reposer sur un hébergement offert par le CD et des prestations de services en matière de gestion des archives offertes par le CDG.

Solution retenue : expérimentation de Vitam, couplé avec une GED Alfresco pour l'archivage intermédiaire non probant

Périmètre : courant intermédiaire et définitif (GED + SAE)

Etat d'avancement / date de mise en production : mise en place de procédures de gouvernance de l'information et gestion amont des données, mise en place de GED pour l'archivage intermédiaire non probant (Alfresco RM), expérimentation de Vitam pour l'archivage intermédiaire probant et l'archivage définitif

Indre-et-Loire : Projet Système d'archivage électronique mutualisé en Centre – Val-de-Loire (SAEM-CVL)

Acteurs : projet porté par 8 acteurs : départements du Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, métropole d'Orléans et Région Centre Val-de-Loire.

Date de lancement : conventionnement Loir-et-Cher et Indre-et-Loire en février 2017 et étude de faisabilité en septembre 2017, en 2019 8 partenaires

Solution retenue : As@lae (et une solution de GED choisie en Indre-et-Loire pour l'intermédiaire)

Etat d'avancement / date de mise en production : différent selon les partenaires

Périmètre : système d'archivage électronique pérenne, destiné à la collecte, la gestion et la conservation à long terme des archives définitives, mais aussi en tant que de besoin des archives intermédiaires, fondé sur une démarche et une solution logicielle communes et une architecture compatible

Mutualisation : des infrastructures, du logiciel, des développements connexes et des compétences

Solution de stockage : tiers hébergement, marché en cours

Maine-et-Loire : Projet ARCH-e-LOIRE, Système d'archivage électronique Interdépartemental et régional pour les pays de la Loire

Mutualisé : oui, 5 départements (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Loire-Atlantique, Vendée) et la Région. L'ouverture à d'autres acteurs est actuellement en discussion, particulièrement aux collectivités.

Date de lancement : 2015

Solution retenue : As@lae

Etat d'avancement / date de mise en production : opérationnelle depuis début 2018, de nouveaux programmes de travail en cours pour poursuivre les formations, intégrer de nouveaux flux et stocks, faciliter l'accès à l'information

Périmètre : archives publiques définitives, mais chacun peut définir son propre périmètre et gérer les archives intermédiaires, par exemple.

Partie 1, Appels à projet : bilan AD-Essor et présentation d'ANET Archivage numérique en Territoires

Bilan AD-Essor

L'appel à projets AD-Essor s'inscrivait dans le cadre du programme interministériel Vitam. Ses 6 éditions ont permis de soutenir 141 dossiers pour un montant total de 3 259 876 €. Cet accompagnement de l'État à destination des collectivités a permis une nette progression de l'archivage numérique dans les territoires.

Dans les départements, le taux d'équipement en systèmes d'archivage électronique est passé de 6 départements sur 101 en 2014 à 35 départements en 2018. Parmi les 35 départements qui possèdent un SAE, 26 ont bénéficié d'une subvention AD-Essor depuis 2014.

Montants alloués :

Année	Somme allouée	Subvention la plus élevée	Subvention la plus basse	Médiane
2014	443 800 €	35 000 €	4 000 €	16 000 €
2015	407 088 €	99 112 €	9 340 €	20 145 €
2016	435 753 €	85 000 €	5 400 €	16 950 €
2017	642 039 €	120 000 €	2 062 €	22 604 €
2018	625 101 €	91 982 €	1 134 €	20 000 €
2019	706 095 €	60 000 €	5 748 €	14 892 €

Avec un total de 91 projets soutenus (86 projets menés par des départements et 5 par les partenaires du projet SAEM), en tant que porteur ou partenaire d'un dispositif mutualisé, les Archives départementales ont constitué le cœur des participants à l'appel à projets AD-Essor.

L'étude des dossiers et des SAE actuellement en production montre la place de plus en plus importante tenue par les dispositifs mutualisés, à une échelle métropolitaine, départementale ou régionale, notamment en ce qui concerne les communes et les intercommunalités, qui sont peu nombreuses à disposer d'une solution en interne.

Les projets entrant dans le périmètre d'AD-Essor se répartissent entre les études de cadrage et le déploiement de SAE (déploiement mais aussi reprises de données, connecteurs, interfaçage avec l'environnement existant) qui représentent la plus grande partie des dossiers, et d'autres demandes

de types variés comme des études sur un sujet précis (préalable à une mutualisation, audit de sécurité du système d'archivage, etc.).

Une journée de restitution des projets 2018-2019 sera organisée en juin 2020 et devrait être ouverte à tous ceux voulant y assister, porteurs de projets ou autres.

Enquête sur les départements ayant déclaré posséder un SAE

Une enquête a été menée par le SIAF fin 2018/début 2019 auprès des départements ayant déclaré dans leur rapport annuel 2017 disposer d'un SAE. Sur les 32 départements ayant déclaré un SAE en 2017, 3 déclarent posséder un SAE installé mais pas encore entré en production, et 3 un SAE en production mais vide. Un autre département conservait dans son SAE uniquement la matrice cadastrale.

Les chiffres des volumétries conservées sont très divers puisqu'ils s'étalent, pour les 25 départements concernés, de 0,4 Go à plus de 5 To (archives définitives ou intermédiaires et définitives).

En ce qui concerne les typologies actuellement conservées dans les SAE départementaux et/ou qui font l'objet de projets à moyen ou long terme, de grandes tendances se dégagent. Dans les SAE, on retrouve actuellement de façon majoritaire

- la matrice cadastrale (19 départements sur 25),
- les actes des collectivités soumis au contrôle de légalité (11 départements),
- les flux comptables (10 départements),
- les marchés publics (7 départements) et des typologies diverses provenant des services départementaux (courrier, bureautique, intranet...) pour 6 départements.

Les projets de versement à moyen ou long terme sont plus diversifiés, même si le contrôle de légalité, la chaîne comptable, les marchés publics et les documents liés à l'assemblée départementale restent au cœur des préoccupations des services. On trouve notamment une part importante de dossiers médico-sociaux : RMI/RSA, MDPH, MDA, dossiers d'aides sociales, dossiers d'étrangers, etc. Plusieurs autres services du département font l'objet de projets de versements électroniques, mais les domaines choisis varient : affaires juridiques, direction des systèmes d'information, routes, direction générale des services, cellule financière. Les archives des préfectures (notamment le recueil des actes administratifs) sont aussi représentées, de même que les archives électroniques des services d'archives eux-mêmes, notamment les images patrimoniales numérisées et les données du logiciel de gestion.

Appel à projets Archivage numérique en territoires

Pour continuer à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets d'archivage numérique, le SIAF a lancé un nouvel appel à projets intitulé Archivage numérique en Territoires. Cet appel à projets, ouvert jusqu'au 15 novembre 2019, est toujours destiné aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux ou de santé, engagés ou souhaitant s'engager dans un projet lié à l'archivage numérique, dans la mesure où ces structures possèdent un service d'archives constitué.

Le SIAF a souhaité plus orienter cette année l'appel à projets vers les projets d'archivage numérique définitifs et les archives historiques.

L'appel à projets a donc été orienté autour de trois grands axes :

- Préparation de versements d'archives numériques : mise en place de collectes d'archives numériques à forte valeur patrimoniale ou juridique, ayant une DUA longue. Cet axe englobe la mise en œuvre des procédures de collecte, mais également le traitement des données, les études et les développements à réaliser pour collecter les données.
Ex : dossiers d'aide sociale à l'enfance, délibérations, enregistrement des Assemblées, dossiers RH...
- Mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif : Expérimentation ou mise en œuvre d'un système permettant d'assurer la conservation, la gestion, la pérennisation, l'intégrité et l'accès à long terme aux archives numériques.
- Réflexion autour du déploiement de la solution logicielle Vitam : Expérimentation ou implémentation de la solution logicielle Vitam pour l'archivage de données à forte valeur patrimoniale ou juridique. Participation au développement mutualisé d'interfaces frontales pour l'utilisation du logiciel Vitam, avec les membres du club utilisateurs et de la MAC Vitam. Travaux relatifs à la mise en œuvre fonctionnelle du logiciel : définition de référentiels communs, formalisation de profils (profils d'archivage ou profils d'unités archivistiques), etc.

Le SIAF a décidé de soutenir particulièrement les projets mutualisés et/ou favorisant la réutilisation qui pourront recevoir une subvention majorée de 20%. Budget de 500 000€ pour cette 1ère édition.

Les dossiers seront examinés le 13 décembre par un jury composé de membres du SIAF, d'informaticiens (Vitam, DINUM, SDSI) et de conseillers archives des DRAC. Les notifications de subvention seront envoyées aux candidats retenus en janvier ou février 2020.

Le point sur les dossiers reçus :

Le nombre de dossiers reçus (28) se situe dans la moyenne des années AD-Essor :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dossiers reçus	29	13	28	28	24	51

Le montant total demandé (743 814,81€) est un peu plus faible que la moyenne des années AD-Essor :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Somme allouée	443 800 €	407 088 €	435 753 €	642 039 €	625 101 €	706 095 €
Montant demandé	1 463 361 €	473 067 €	1 342 902 €	926 077 €	748 999 €	1 150 928 €

Répartition des dossiers :

	Ville/agglo	Département	Hôpitaux	EPT/EPCI
Nb dossiers	12	11	2	3

On constate une augmentation proportionnelle du nombre de dossiers déposés par les villes et les communautés d'agglomérations. Nombre de ces dossiers sont d'ailleurs mutualisés entre l'agglo et la ville principale de l'agglo. Cette année encore, la plupart des dossiers ont pour objet une étude (cadrage, faisabilité, étude préalable à la mutualisation...) ou le déploiement du SAE :

	Etude	Déploiement du SAE	Autres (flux...)

Nb dossiers	15	9	4
-------------	----	---	---

Le SIAF souhaite poursuivre sur la dynamique de soutien de l'archivage numérique dans les collectivités territoriales, cet appel à projets devrait donc être reconduit l'an prochain.

Partie 2 : Tour de table sur la stratégie de mise en œuvre : projet de création d'un SAE

Dans les Hautes Alpes, le principal levier est sans conteste le soutien politique des élus et du DGS. Le projet est porté dans une optique de solidarité territoriale et dans le but d'offrir un service aux petites communes du département.

En Centre – Val-de-Loire (SAEM-CVL), une convention sans enjeux financier a été conclue. La partie mutualisation est permise par un accord cadre passé par le biais d'un GIP local d'achat (correspondant à un contrat d'achat). Les leviers sont la mutualisation et l'appel à projet AD-Essor qui ont permis de lancer le projet en limitant l'investissement financier pour la collectivité. Les financements apportés par l'appel à projet sont des facteurs déclencheurs et des preuves symboliques de l'aide de l'Etat. Ces études ont aussi permis d'instaurer un dialogue entre les parties prenantes. La difficulté principale est constituée par l'absence de chef de file ou de porteur officiel de projet comme peut l'être le Maine et Loire pour le projet ARCH-e-LOIRE. Le projet n'a donc qu'un pilotage informel et une convention assez lâche entre les porteurs.

Dans la Région Pays-de-la-Loire, les services d'AD avaient déjà une habitude de travail transverse et collectif qui a été mis à profit de l'archivage numérique. Une structure juridique légère (convention) a été mise en place avec un pilotage du Maine-et-Loire. Le frein principal se situe sur la question des ressources humaines. Un apport spécifique serait indispensable, alors que le projet doit se développer à moyens constants pour les raisons de contraintes de chacun des partenaires. La question financière n'est pas quant à elle, un frein car la mutualisation et la recherche de financements extérieurs permettent de diviser et diminuer les coûts. Le projet a bénéficié de financements AD-Essor et de 30 % de financement FEDER au titre du développement numérique.

Partie 3 : Tour de table sur la stratégie de collecte numérique : un SAE pour quoi faire ?

De fortes interrogations se posent sur la collecte, en raison de projets nationaux envisagés actuellement par exemple pour les MDPH, l'urbanisme ou Comedec pour l'état civil. Par ailleurs le coût de développement des connecteurs est à considérer lorsque l'on envisage la collecte. Les projets ont donc défini leur propre stratégie, y compris au sein d'un même système mutualisé).

Dans les Hautes-Alpes, la collecte d'archives intermédiaires est menée dans le cadre de la prestation de service et des dépôts réglementaires effectués par les communes. Elle porte donc principalement sur les flux ACTES et PES mis en place dans les collectivités : 50 Go au 1/11/19 pour les 3 premières collectivités entrées dans le SAE. Dans ce domaine, la politique de collecte dépend en effet des connecteurs existants, le département a donc décidé de financer le développement de certains connecteurs et de les partager pour faciliter l'accès aux petites communes. D'autres archives, qui ne sont pas issues de flux ont également été collectées au titre de l'archivage définitif (8,2 Go au 1/11/19) : la matrice cadastrale, les enregistrements des séances de l'assemblée (qui remplacent le CR et la sténotypie, mais posent un problème de qualité des enregistrements), les recueils des actes administratifs de la préfecture collectés manuellement au format PDF, et du conseil départemental, ainsi que des documents liés à la gestion des RH (organigrammes, CAP, porté à connaissance des entretiens d'évaluation, etc.). Enfin, d'autres versements sont à l'étude : les archives du service communication de la préfecture et la main courante informatisée du commissariat de police de Gap.

Dans l'Hérault, une GED a été choisie afin d'assurer l'archivage intermédiaire non probant. Le sujet de la collecte est devenu urgent en raison du projet de versement, finalement abandonné, des archives numériques de la chambre régionale des comptes prévu en 2021 (la cour des comptes se chargera de l'archivage). Il a donc fallu lancer des actions pour permettre d'assumer ces missions de collecte numérique. Aujourd'hui, 67 To d'archives audio visuelles ont été collectées et 350 Go d'autres typologies. On atteindra 70 To fin 2020. L'archivage des SI nationaux étant maintenant assurés par les AN, les AD vont donc se concentrer sur les documents applicatifs locaux et surtout les mails et documents bureautiques. 20 To ont d'ores et déjà été collectés pour les personnes ayant quitté leur poste au CD depuis 15 ans. Les travaux vont se poursuivre auprès du SG et de la DRAC car les mails constituent une source très importante en matière de prise de décision dont il faut assurer la pérennité pour des raisons juridiques et administratives.

En Région Centre Val de Loire, le système n'est pas encore en production. Pour l'Indre-et-Loire, qui dispose cependant déjà, de son côté, d'une plateforme SAE, une GED, en cours de certification NF Z 42-013, assurera l'archivage intermédiaire, en particulier en lien avec la dématérialisation du dossier d'agent. As@lae assurera l'archivage définitif, par exemple des délibérations (exemplaires authentiques et non ceux du contrôle de légalité), le recueil des actes administratifs. La politique de collecte cible également les versements d'archives bureautiques en liens avec les opérations de « Cleaning Days » menées par les AD. De premiers versements bureautiques ont pu être préparés grâce aux nouveaux outils mis à disposition (Octave et Archifiltre). Enfin de premiers essais de transferts de données et documents issus de la recherche territoriale (et non universitaire) sont en cours.

En région Pays-de-la-Loire, la collecte a débuté avec les flux PES et ACTES pour une prise en main et pour donner de la visibilité en termes de services rendus par le SAE. La collecte s'élargit désormais à l'audiovisuel, aux MDA et plus largement aux informations supportées par des GED (transverses ou pas). La collecte d'archives bureautiques se profile maintenant en raison des outils émergents. Toutefois la complexité des dispositifs d'entrée dans le SAE rend la collecte laborieuse et l'interfaçage complexe, impliquant des processus longs. Une réflexion au plus haut niveau sur ces questions semble indispensable pour espérer un archivage plus massif à l'avenir.

Service	Volumétrie totale conservée	Versements flux	Versements ponctuels	Versements ou flux actuellement en projet
AD44	4700 Mo	Actes, délibérations du CD : environ 1000 délibérations annuelles (300 Mo annuels)	Versements effectués régulièrement	- Documents audiovisuels - Reprise globale du paramétrage (accords, profils, identifiants...)
AD49	<u>Définitif</u> : 8,5 Go <u>Intermédiaire</u> : 74 Go	<u>Intermédiaire</u> : -Flux PES -Flux ACTES	<u>Définitif</u> Matrices cadastrales	- Dossiers personnes handicapées et personnes âgées de la MDA depuis une GED (tests en cours).
AD53	<u>Intermédiaire</u> : 6 Go <u>définitif</u> : 0 o	<u>Intermédiaire</u> : -Flux PES -Flux ACTES		- Matrice cadastrale - Grand livre comptable - Base des lecteurs Arkhéïa

AD72	<u>Intermédiaire</u> : 52 Go <u>définitif</u> : 45 Mo	<u>Intermédiaire</u> : -Flux PES		- Matrices cadastrales - Ged Alfresco - Flux Actes (en cours)
AD85			<u>Définitif</u> : Matrices cadastrales	- Mise en place GED transverse au niveau du Département
Région PDL	20 Go	Flux Actes : 5,3 Mo Flux PES : 14,5 Go		- Fichiers son (enregistrement des séances)

Partie 4 : Hébergement.

La question de l'hébergement a été évoquée par chacun des participants, constituant une problématique parfois difficile à résoudre.

Dans les Hautes-Alpes, suite à une étude sur les infrastructures à 10 ans, le tiers-hébergement est sérieusement envisagé.

Dans l'Hérault, il a été envisagé de faire appel au CINES comme tiers hébergeur, mais la stratégie de cet établissement n'est pas encore clairement définie en la matière.

En Centre – Val-de-Loire, la question de l'hébergement est en cours de résolution. Un nouveau marché de tiers-hébergement est en cours de passation après un premier appel d'offre, publié durant la période peu propice de l'été et déclaré infructueux.

En région Pays-de-la-Loire, l'hébergement est assuré par le CD Maine-et-Loire au moyen d'une salle serveur dont il est propriétaire, répliquée au CD de la Sarthe. La maintenance de cette infrastructure mutualisée est assurée par le CD Maine-et-Loire.